

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles L. 2123-1 et R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Bilan Ex-Post du programme de l'extension de la ligne 3 du tramway Bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis (68)

4. Caractéristiques principales du marché :

L'objet de la consultation est de dresser le bilan socio-économique (« bilan Ex-post » ou « bilan LOTI ») de la mise en service du programme de l'extension sur le sol français de la ligne 3 du tramway bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis.

L'extension de la ligne du réseau a conduit à la construction d'environ 3,4 kilomètres supplémentaires de ligne dont 2,6 kilomètres sur le territoire français, s'ajoutant aux 72 kilomètres du réseau existant. La ligne 3 du tramway de Bâle est une des treize lignes du tramway de Bâle. Elle relie la station Gare de Saint-Louis, en France, à la station Birsfelden Hard. Elle est composée de 25 stations réparties sur 9,5 kilomètres.

Le projet accompagne le développement urbain d'un secteur stratégique de l'agglomération. Il dessert des équipements structurants et notamment des établissements scolaires, des pôles d'emplois et de loisirs. Il participe au désenclavement de ces territoires en les reliant de manière plus efficace à des bassins d'emplois et à des lieux de vie.

Sa mise en service est intervenue fin 2017 (9 décembre).



Suite à la mise en service complète du programme, et conformément à l'esprit de l'article 14 de la Loi d'orientation des Transports Intérieurs (LOTI) codifié à l'article L1511-6 du Code des transports Saint-Louis Agglomération souhaite établir un bilan afin d'évaluer les impacts de cette mise en service. Ce bilan a également pour but de mesurer et d'interpréter l'écart entre l'évolution constatée et les données prévues lors de l'évaluation a priori du projet.

Le contexte du marché ainsi que le descriptif des prestations attendues sont précisés au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu(x) d'exécution : SAINT-LOUIS Agglomération
Code NUTS FRF12

5. Classifications CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71 24 10 00-9	Service de conseil, analyse
79 31 10 00-7	Services d'études

6. Durée du marché :

En incluant les délais de validation du pouvoir adjudicateur, la durée prévisionnelle d'exécution du marché est de 15 mois maximum.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
Il est possible de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché.

La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

Il est possible de recourir aux modifications de marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la commande publique.

- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Opération financée par les fonds propres de SAINT-LOUIS Agglomération.



- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix sont fermes.
- Cautionnement et garanties exigées : Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - ✚ La liste des références significatives réalisées dont le candidat peut se prévaloir au cours des trois dernières années. La liste sera présentée au format A4 sous forme de tableau en précisant l'objet de l'opération, le lieu, l'état d'avancement ou la date de livraison, le maître d'ouvrage destinataire des prestations. Des compétences juridiques, économiques et techniques sont indispensables dans le domaine des transports publics en milieu urbain ;
 - ✚ La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres	Pondération
Prix des prestations	60%
Valeur technique appréciée à partir de la note méthodologique fournie par le candidat	40%

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi,



lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

13. Autres informations :

La valeur technique sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des éléments détaillés dans la note méthodologique fournie par les candidats dans leur offre.

La note maximale de 100 points sera décomposée de la manière suivante :

1. Compréhension du contexte, méthodologie et difficultés prévisibles (40 points) ;



2. Qualité et organisation liée à l'exécution des prestations (30 points) ;
3. Compétences du candidat et CV du responsable de mission (30 points).

14. Date limite de réception des offres :

Lundi 05 octobre 2020 à 12h00

15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24

16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 1^{er} septembre 2020

